CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-en-Provence est un établissement public administratif local. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Le centre communal d'action sociale peut créer et gérer en services non personnalisés les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 312-1. A ce titre il gère un Service Autonomie à Domicile, une Résidence Autonomie, un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, et le Pôle Infos Séniors.

Les missions du CCAS sont actuellement réparties dans un pôle opérationnel comprenant :

- **l'Action Sociale** qui favorise le repérage, l'accès aux droits et l'accompagnement social des personnes en situation de fragilité (public en situation de rue, bénéficiaires du RSA, personnes retraitées…)
- **la Vie des Séniors et Autonomie** qui informe et soutient les séniors et leurs aidants, développe des dispositifs pour lutter contre l'isolement (animations, résidence autonomie, foyers restaurants, plan canicule) et déploie des réponses d'aides et de soins au domicile des séniors (services d'aide et de soins).

Pour connaître tous les services proposés par le CCAS : Guide des services du CCAS - Mairie d'Aix-en-Provence

Principales missions du CCAS

Accompagnement social : le public accompagné par le CCAS

- Bénéficiaires du RSA, personnes isolées ou en couple, sans enfants mineurs à charge : sur orientation du Département et sur rendez-vous.
- Personnes retraitées de la commune : sur rendez-vous
- Personnes sans domicile : accueil au 07 rue Joseph Diouloufet tous les lundi, mercredi et vendredi matins sans rdv pour une première évaluation.

Situation	Services proposés au CCAS	Modalités d'accès
Je suis victime de violence	Les personnes victimes de violences, les jeunes majeurs en rupture d'hébergement et toute personne en situation de détresse peuvent être reçues par un travailleur social pendant les horaires d'ouverture du CCAS, dans le cadre de l'accueil social polyvalent. **Interventions possibles :** • Écoute et évaluation de la situation. • Ouverture des droits et aide aux démarches administratives.	

	• Mobilisation des aides adaptées, notamment les dispositifs d'aide aux victimes. • Domiciliation administrative en urgence, selon la situation. • Orientation vers les associations et les structures spécialisées. • Accompagnement social ponctuel, le temps de sécuriser et stabiliser la situation. • A noter que le CCAS ne dispose pas de solution d'hébergement d'urgence, il convient de contacter le 115 pour toute demande d'hébergement et signaler la situation de VIF pour un traitement prioritaire	
Je suis victime de violence	**Tous publics et personnes âgées : Ligoures** • Accueil, évaluation et orientation des personnes résidant sur la commune et ne disposant pas de référent social.	Sans rendez-vous : du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h ; le vendredi, de 9 h à 12 h. **Réception sans RDV en dehors des permanences de toutes les situations d'urgence ou de grande vulnérabilité**
Je suis victime de violence	**Personnes en situation de rue : 7 rue Joseph Diouloufet** • Accueil, évaluation et orientation des personnes résidant sur la commune et ne disposant pas de référent social. • Possibilité de mobiliser l'équipe mobile (2 éducateurs) pour aller au-devant des personnes en situation de grande vulnérabilité	Sans rendez-vous : tous les lundi, mercredi et vendredi pour une première évaluation de 8h30 à 12h00. **Réception sans RDV en dehors des permanences de toutes les situations d'urgence ou de grande vulnérabilité**
Je suis victime de violence	**Permanences sociales dans les mairies de quartiers** • Ces permanences sociales sont proposées aux aixois qui ne fréquentent pas le CCAS ou rencontrent une problématique majeure de déplacement.	Pour bénéficier d'un entretien social, il est nécessaire de solliciter un rendez-vous dans votre mairie de quartier.
Je suis témoin d'une situation qui me préoccupe : vulnérabilité, violence….	**Je peux écrire à la boîte :** signalements@ccas-aixenprovence.org	

Je suis en difficulté financière	**Point Conseil Budget (PCB) pour** : • Évaluation budgétaire et aide à la gestion du budget. • Accompagnement à la constitution des dossiers de surendettement	Pour bénéficier du dispositif Point Conseil Budget : contacter le 06.25.49.89.95 ou pcb@ccas-aixenprovence.org
Je suis à la rue	**Domiciliation administrative** • La domiciliation est une compétence obligatoire et légale des Centres Communaux d'Action Sociale au titre de l'article L.264-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles • Pour toute personne ayant un lien avec la commune : emploi, scolarisation des enfants, démarches en cours… **Accompagnement social** • Accueil, évaluation et orientation des personnes résidant sur la commune et ne disposant pas de référent social. • A noter que le CCAS ne dispose pas de solution d'hébergement d'urgence, il convient de contacter le 115 pour toute demande d'hébergement.	Sans rendez-vous : les lundis et mercredis, de 8 h 15 à 12 h ; le vendredi, de 9 h à 12 h au Ligoures Récupération du courrier et renouvellement de domiciliation : Le courrier est distribué quotidiennement au SAO (Service Accueil et Orientation), 7 rue Joseph Diouloufet, 13 090 Aix-en-Provence : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (sauf le jeudi après-midi). Sans rendez-vous : tous les lundi, mercredi et vendredi pour une première évaluation de 8h30 à 12h00.
J'ai besoin d'une aide administrative	• Accompagnement dans les démarches administratives ou numériques des personnes résidant sur la commune, sur rendez-vous.	Les permanences sont assurées sur rendez vous (durée 45 minutes). Prise de RDV à l'accueil du Ligoures ou au 04 42 17 99 95
Je cherche une aide pour mes enfants	• Les personnes concernées sont accueillies, écoutées et orientées. Une aide administrative et domiciliation peuvent être proposées selon les besoins. • Cependant à ce jour pour la poursuite de l'accompagnement social, une réorientation vers MDS est effectuée via une fiche de liaison.	Sans rendez-vous : du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h ; le vendredi, de 9 h à 12 h.

Je suis en risque d'expulsion	• Les personnes en situation de risque d'expulsion sont destinataires d'un courrier vous mentionnant la mise à disposition de personnes ressources sur le territoire dans le cadre de permanences téléphoniques durant lesquelles les personnes sont conseillées et orientées.	
J'ai besoin de me doucher	• Le CCAS gère un point d'hygiène municipal situé au pôle humanitaire, dans les locaux de la Halte de jour Cité Caritas Germain Nouveau. Des kits hygiène sont distribués et des serviettes sont mises à la disposition des usagers. • Deux espaces douche, non mixtes, sont disponibles	Les douches sont ouvertes à tous, les matins du lundi au vendredi de 08h à 12h00. 7 rue Joseph Diouloufet, 13 090 Aix-en-Provence. À la demande ou pour des situations particulières, les douches peuvent être ouvertes les après-midi
Je suis en situation de handicap	• Les personnes en situation de handicap peuvent être accompagnées, écoutées, renseignées et orientées vers les partenaires pour ouvrir, maintenir leurs droits et bénéficier d'un accompagnement social. : - une aide pour constituer le dossier lié au handicap. - Analyse et évaluation des besoins • Pour un accompagnement social : un assistant social vous reçoit sur rendez-vous et vous accompagne dans les démarches de logement adapté ; il peut vous aider à effectuer des démarches pour obtenir des aides liées à votre handicap.	Pour un accompagnement administratif en lien avec le handicap : sans rdv du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Sur RDV pour rencontrer un travailleur social : 04.88.71.74.75 handicap@mairie-aixenprovence.fr
J'ai besoin de manger	• 3 frigos solidaires sont disponibles sur le territoire	Encagnane 20 000 lieux Jas de Bouffan : Maison de la Justice et du Droit Pont de l'Arc : Mairie annexe

Toutes les informations pour les personnes en situation de précarité sont disponibles sur le Soliguide : www.soliguide.fr